



Village de Senneville
Province de Québec

AVIS PUBLIC

Lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 16 décembre 2025, le règlement suivant a été adopté :

RÈGLEMENT NO 509 SUR LES TARIFS POUR L'ANNÉE 2026

Ce règlement est disponible en ligne à l'adresse : www.senneville.ca, ainsi qu'à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau. En ligne, le règlement se trouve dans la section « Municipalité », sous l'onglet « Réglementation et politiques », puis dans la sous-section « Règlements municipaux ».

At the regular sitting of the Municipal Council held on December 16, 2025, the following by-law was adopted:

BY-LAW NO 509 CONCERNING RATES FOR THE YEAR 2026

This by-law is available online at www.senneville.ca, as well as at Town Hall, where any interested person may consult it during regular business hours. Online, the by-law can be found under the "Municipality" section, by clicking on "Regulations and Policies", and then selecting "Municipal regulations".

DONNÉ à Senneville, le 17 décembre 2025.

GIVEN in Senneville, on December 17, 2025.

Original signé/ Original Signed

Hamlyne Guirand
Greffière/ Clerk